



# CODE ENVIRONNEMENTAL

Municipalité de Mille-Isles





# CODE ENVIRONNEMENTAL

Municipalité de Mille-Isles

## Mot d'introduction

Chers Mille-Islois, chères Mille-Isloises,

Vivre à Mille-Isles, c'est coexister avec la nature.

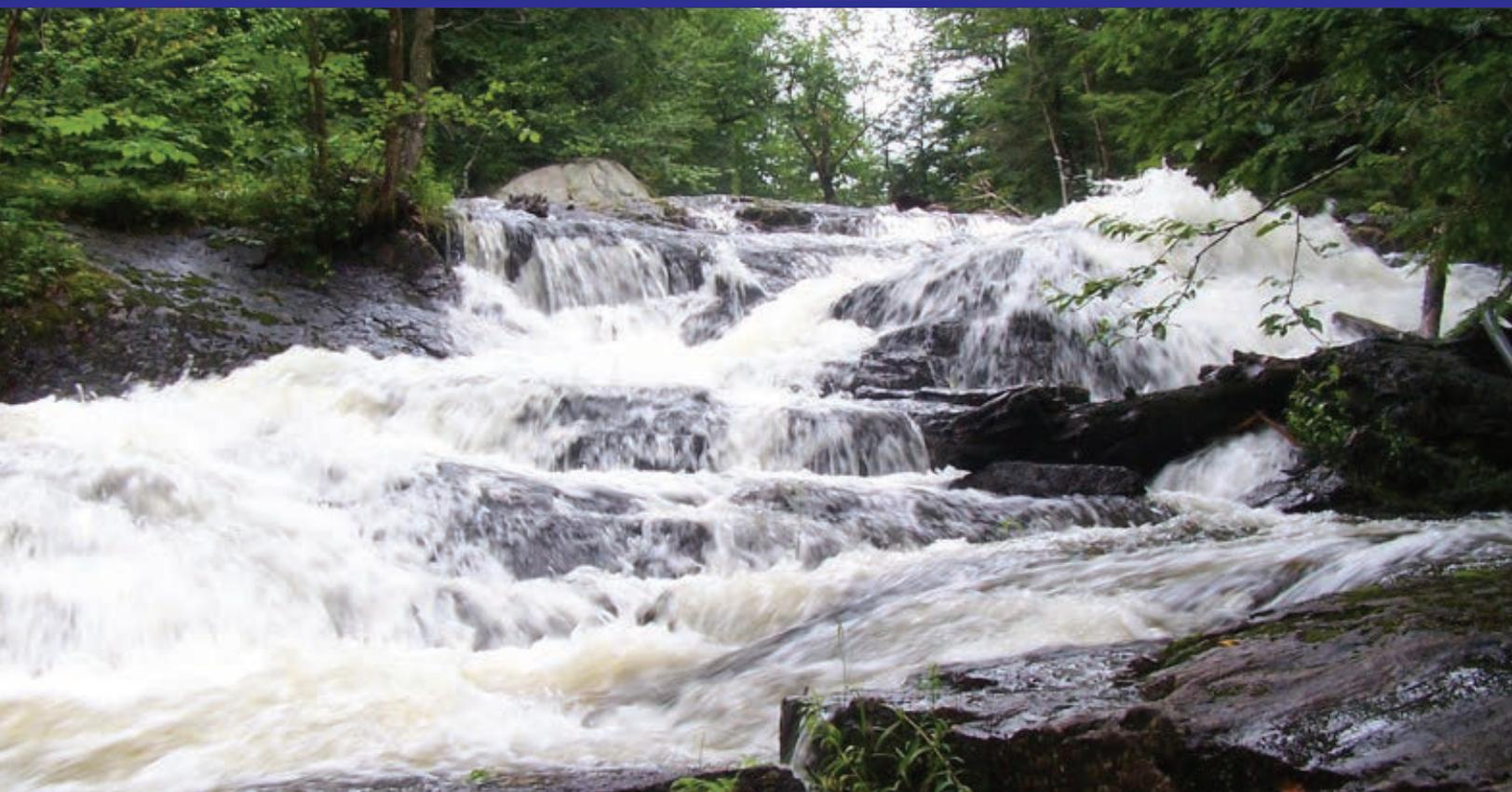
Dans cette optique, la municipalité s'est dotée d'un « code environnemental » qui propose des objectifs de gestion des terres, des eaux et du vivant. Étant résidents sur ce territoire riche en biodiversité et en paysages naturels, le code environnemental guidera nos actions en vue de le protéger, le restaurer et le conserver.

Préparé en collaboration avec nous, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), et d'autres citoyens engagés envers la préservation d'un environnement de qualité, ce document servira à la fois à communiquer les valeurs communes auxquelles la population de Mille-Isles adhère et à en informer les nouveaux arrivants ainsi que tous les autres intervenants appelés à y travailler.

Tous les jours, notre mode de vie génère des impacts sur nous et les générations futures. Or, il suffit de poser des gestes simples dans notre quotidien afin de contribuer à préserver nos espaces naturels et à protéger nos lacs, notre forêt et notre faune.

Bonne lecture à vous et merci de votre implication de tous les jours pour faire évoluer notre municipalité vers un milieu de vie sain, harmonieux et agréable!

**Comité consultatif d'urbanisme – Municipalité de Mille-Isles**





# CODE ENVIRONNEMENTAL

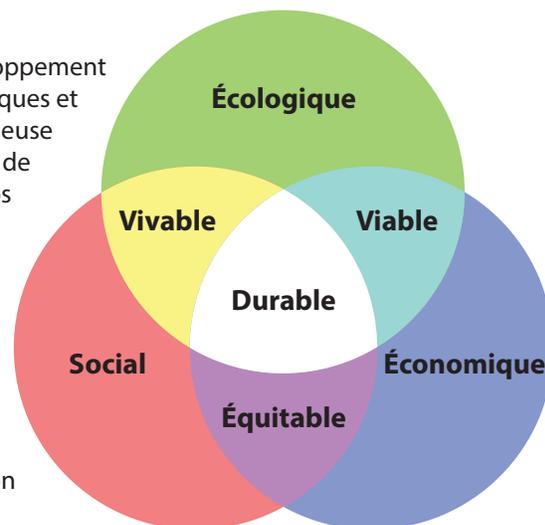
Municipalité de Mille-Isles

## Le développement durable, une vision d'avenir

De plus en plus au sein des organismes, le concept du développement durable devient primordial. Une définition communément acceptée du développement durable s'énonce comme suit : « *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». <sup>1</sup>

Ce concept est à la base même d'une croissance efficace et respectueuse. Le développement durable est un développement qui implique à la fois les aspects économiques, sociologiques et environnementaux dans l'évaluation des actions à poser. Aussi, une municipalité soucieuse d'assurer un développement qui soit économiquement viable, respectueux de l'environnement et en accord avec les objectifs des citoyens se doit de prendre le temps de planifier adéquatement ses actions et les gestes qu'elle désire mettre en place pour l'atteinte de cet objectif.

Dans cette optique, la Municipalité de Mille-Isles a cru bon de développer, en collaboration avec la population, son propre « Code environnemental ». Ce code se veut non seulement un document de planification, mais également un contrat social implicite entre l'organisation municipale et les citoyens de la municipalité. Les orientations qui y sont inscrites sont le reflet des préoccupations de la communauté et synthétisent les engagements que la municipalité désire formuler à l'égard de son développement.



## Mission

La mission première de ce code environnemental est d'établir un outil de référence qui permettra à la municipalité de planifier, orienter, et surtout assurer le suivi des différents gestes à poser en vue d'assurer un développement durable. Non seulement la municipalité pourra se référer à ce document pour aligner ses politiques, programmes, règlements et autres, mais surtout, évaluer sa performance dans le temps en vue d'assurer une amélioration constante de l'efficacité des actions qui y sont inscrites. En effet, il ne s'agit pas d'un outil statique, mais bien évolutif, qui devra être réajusté et amélioré au fur et à mesure du développement de la municipalité.

*« Bâtir un milieu de vie exceptionnel, une collectivité qui se développe en harmonie avec son environnement naturel et dans le respect du patrimoine qui la distingue, afin d'inspirer à sa population un profond sentiment d'appartenance. »*

## Outil collectif

Le code environnemental se veut un outil de sensibilisation et de responsabilisation, tant pour l'administration municipale que pour les citoyens, actuels et futurs. Il servira à la fois à rassembler l'ensemble des préoccupations des citoyens, mais également à informer les nouveaux arrivants des valeurs communes auxquelles la population de Mille-Isles adhère. La Municipalité de Mille-Isles veut que son code environnemental reflète ses choix collectifs.

**Plus les citoyens s'engageront à suivre les valeurs et actions véhiculées par cet outil, plus puissante sera sa portée!**

<sup>1</sup> Rapport Brundtland



# CODE ENVIRONNEMENTAL

Municipalité de Mille-Isles

## Orientations

Plusieurs orientations de ce document visent des actions à long terme et il est évident que plusieurs défis sont imposants. Toutefois, il demeure primordial d'établir de tels objectifs en vue d'assurer des actions logiques, cohérentes et orientées. De plus, ce code environnemental vise aussi à intégrer des comportements éco-responsables dans tous les gestes quotidiens et routiniers. La célèbre maxime « *penser globalement, agir localement* » prend tout son sens dans un tel exercice.

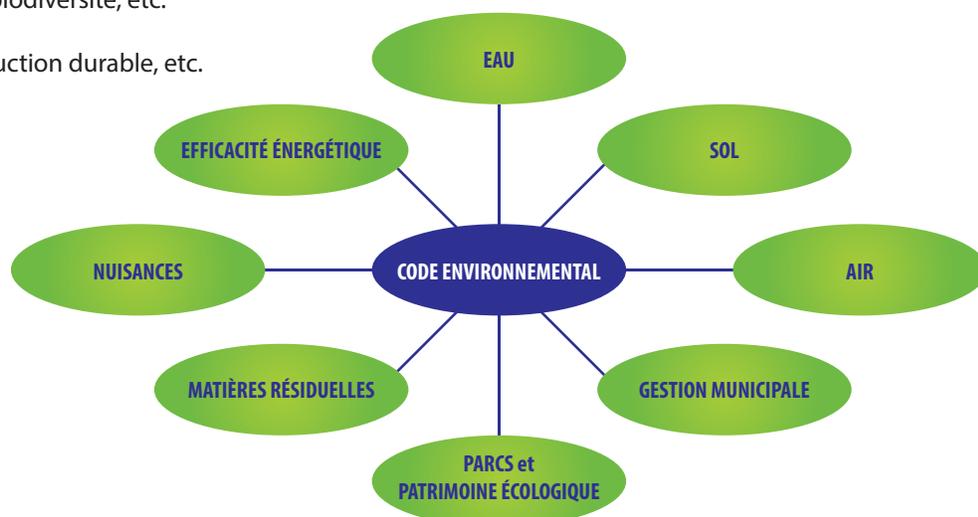
Par ce document, la municipalité de Mille-Isles mets de l'avant les orientations suivantes :

- Assurer la santé publique et une bonne qualité de vie à l'aide de services efficaces aux citoyens
- Protéger les milieux sensibles, la biodiversité et les ressources du territoire
- Favoriser la participation de l'ensemble de la collectivité, viser le consensus et la collaboration parmi les partenaires
- Réduire les sources de polluants et leurs impacts environnementaux
- Donner l'exemple, servir de modèle, innover

## Objectifs et moyens

Afin d'assurer le suivi du code environnemental, la Municipalité a décidé de scinder les préoccupations en **8 thématiques**. Ces thématiques sont présentées dans les pages suivantes, sous forme de tableaux. On y indique à chaque fois les objectifs visés par la thématique et les différents moyens d'actions à mettre en place. Certains d'entre eux ont déjà été mis en place, d'autres sont en cours de réalisation, et certains demeurent à venir...

- **Gestion municipale** : Actions et programmes de l'administration municipale
- **Gestion de l'air** : Air
- **Gestion de l'eau** : Lacs, rivières, eau potable, etc.
- **Gestion du sol** : Sol, pentes, érosion, etc.
- **Matières résiduelles** : Déchets, recyclage, etc.
- **Parcs et patrimoine écologique** : Forêts, biodiversité, etc.
- **Nuisances** : Bruits, lumière, etc.
- **Efficacité énergétique** : Bâtiments, construction durable, etc.





# GESTION MUNICIPALE

- Établir dans la ville des conditions favorables à la protection de l'environnement
- Sensibiliser le personnel de la ville vis-à-vis la politique environnementale
- Instaurer une culture environnementale à l'intérieur de l'organisme municipal
- Assurer la diminution de l'empreinte écologique des bâtiments municipaux
- Établir une gestion durable et environnementale des équipements et propriétés municipales

GESTION MUNICIPALE 	établie	en réalisation	à réaliser
<b>Établir dans la ville des conditions favorables à la protection de l'environnement</b>			
Embaucher ou nommer un coordonnateur à l'environnement et au développement durable		●	
Définir le rôle et les responsabilités de la Ville en matière d'environnement		●	
Débloquer des fonds suffisants pour assurer le bon fonctionnement du service de l'environnement	●		
Favoriser et encourager l'action bénévole et l'implication citoyenne			●
Adopter le code environnemental		●	
Évaluer la prise en charge municipale des vidanges périodiques			●
Établir une liste des priorités en fonction des impacts environnementaux			●
<b>Sensibiliser le personnel de la ville vis-à-vis la politique environnementale</b>			
Distribuer la politique environnementale à chacun des membres du personnel, du conseil, du ccu et en faire une version électronique et la rendre accessible aux citoyens (ex : pochette du nouvel arrivant, etc.)		●	
Promouvoir l'implication des différents services pour la mise en œuvre du code environnemental	●		
Inciter les employés municipaux à suivre du perfectionnement en matière d'environnement		●	
Tenir des séances d'informations sur les bonnes pratiques en matière d'environnement			●
<b>Instaurer une culture environnementale à l'intérieur de l'organisme municipal</b>			
Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux			●
Exiger que le personnel éteigne le moteur des véhicules lorsqu'ils sont en mode arrêt		●	
<b>Assurer la diminution de l'empreinte écologique des bâtiments municipaux</b>			
Assurer un suivi constant des installations sanitaires		●	
Minimiser l'utilisation du support papier		●	
Favoriser l'achat d'équipement écoénergétiques (ex: Energy Star, etc.)			●
Prioriser l'utilisation d'ampoules au sodium pour l'éclairage			●
Établir des mesures d'économie d'eau (Toilettes à faible débit, économiseurs d'eau, etc.) <b>**NORME**</b>			●
<b>Établir une gestion durable et environnementale des équipements et propriétés municipales</b>			
Prioriser, à l'intérieur des aménagements de la ville, la plantation de végétaux indigènes consommant et absorbant de grande quantité de CO <sub>2</sub>			●
Revitaliser le hameau villageois à l'aide d'aménagements horticoles écologiques (Fleurons du Québec, etc.)			●
Prioriser des aménagements assurant la préservation et la mise en valeur de l'environnement		●	
Utiliser les propriétés municipales pour élaborer des sites de démonstration de techniques et/ou aménagements verts.		●	
Mettre en place des mesures environnementales adéquates dans l'entretien des chemins municipaux			●



# GESTION DE L'AIR

- Promouvoir et développer le transport en commun
- Favoriser le transport en commun et les modes alternatifs
- Établir des activités et programmes favorisant l'amélioration de la qualité de l'air
- Sensibiliser la population face aux impacts de la pollution de l'air et aux mesures écologiques

GESTION DE L'AIR 	établie	en réalisation	à réaliser
<b>Promouvoir et développer le transport en commun</b>			
Encourager le covoiturage sur le territoire			●
Appuyer et promouvoir le développement de transport en commun		●	
Aménager de nouveaux postes d'attente			●
Réaliser une étude sur les besoins actuels de la population en matière de déplacement en collaboration avec la MRC			●
<b>Favoriser le transport en commun et les modes alternatifs</b>			
Établir un plan directeur des sentiers non-motorisés	●		
Favoriser les déplacements piétonniers le long des principaux axes routiers et dans le hameau			●
Réaliser des études sur les besoins et potentiels en matière de réseaux cyclables			●
Exiger des tracés linéaires dans les nouveaux développements		●	
<b>Établir des activités ou programmes favorisant l'amélioration de la qualité de l'air</b>			
Poursuivre et bonifier les programmes de la journée annuelle de l'environnement		●	
Réglementer l'installation de poêle au bois			●
Adopter des mesures de contrôle des feux à ciel ouvert	●		
Établir et publier une liste de végétaux absorbant des grandes quantités de CO <sub>2</sub>			●
<b>Sensibiliser la population face aux impacts de la pollution de l'air et aux mesures écologiques</b>			
Sensibiliser les gens face aux matériaux combustibles fortement polluants			●
Tenir une séance d'information concernant la quantité de CO <sub>2</sub> émanant des poêles à combustion lente			●
Informar la population sur les avantages des combustibles écologiques			●



# GESTION DU SOL

- Diminuer les risques d'érosion et de mouvements des sols
- Atténuer les risques de contamination
- Sensibiliser les citoyens sur l'impact environnemental



GESTION DU SOL	établie	en réalisation	à réaliser
<b>Diminuer les risques d'érosion et de mouvements des sols</b>			
Adopter de nouveaux règlements obligeant la revégétalisation des berges	●		
Contrôler et encadrer l'abattage d'arbres sur le territoire	●		
Minimiser les autorisations de déblai et remblai	●		
Obliger les entrepreneurs à mettre en place des mesures de mitigation lors de la construction		●	
<b>Atténuer les risques de contamination</b>			
Contrôler l'utilisation de fertilisants, herbicides et pesticides sur le territoire			●
Offrir des informations sur les mesures écologiques alternatives (compost, engrais naturels, etc.)		●	
Réaliser et mettre à jour un inventaire des terrains contaminés et potentiellement contaminable			●
Effectuer un contrôle et un suivi rigoureux au niveau des vidanges de fosses septiques		●	
Assurer un contrôle des véhicules abandonnés et/ou hors route			●
<b>Sensibiliser les citoyens sur l'impact des problématiques environnementales</b>			
Informers les citoyens sur les impacts environnementaux des installations septiques désuètes		●	



# GESTION DE L'EAU

- Favoriser l'accessibilité à une eau potable de qualité pour les citoyens
- Favoriser l'économie d'eau potable
- Protéger et mettre en valeur les secteurs riverains
- Sensibiliser la population vis-à-vis la ressource « eau »



GESTION DE L'EAU	établie	en réalisation	à réaliser
<b>Favoriser l'accessibilité à une eau potable de qualité pour les citoyens</b>			
Établir un programme de suivi de la qualité de l'eau (station d'échantillonnage, analyses, diagnostics, etc.)		●	
Promouvoir l'analyse annuelle de la qualité de l'eau provenant des puits individuels et collectifs par les propriétaires			●
Sensibiliser les propriétaires sur la destination des différents rejets d'eau (Piscines, spas, etc.)			●
<b>Favoriser l'économie d'eau potable</b>			
Développer une stratégie d'économie d'eau potable		●	
Promouvoir l'économie d'eau auprès des citoyens et des entreprises (pose d'équipement économiseur d'eau, toilettes à débit réduit, etc.)			●
S'inscrire au «Programme d'économie d'eau potable» (PEEP) et promouvoir la journée «compte-goutte»			●
Mettre en place des mesures favorisant la récupération de l'eau de pluie pour l'utilisation usuelle (arrosage de pelouse, remplissage de piscines, etc.)			●
<b>Protéger et mettre en valeur les secteurs riverains</b>			
Adopter un nouveau règlement plus strict en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	●		
Resserrer les normes relatives à l'aménagement des terrains dans la zone riveraine pour les nouveaux développements (superficie, berges, éloignements des bâtiment et des allées véhiculaires privées)	●		
Diminuer le nombre d'accès au lac et favoriser les accès collectifs		●	
Évaluer les opportunités d'acquisition de propriétés riveraines en vue d'offrir des accès publics aux points d'eau			●
<b>Sensibiliser la population vis-à-vis la ressource «eau»</b>			
Démontrer les effets bénéfiques de la renaturalisation des berges sur la qualité de l'eau		●	
Conscientiser l'ensemble des résidents face à l'interconnectivité des liens hydriques et du concept de bassin versant (nappe phréatique, etc.)			●
Organiser une clinique annuelle d'analyse de l'eau		●	
Sensibiliser les citoyens sur les impacts à long terme des mauvaises pratiques en terme de gestion de l'eau			●



# GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Atteindre les objectifs gouvernementaux relatifs à la mise en valeur des matières résiduelles
- Sensibiliser la population sur l'importance de diminuer la quantité de matières résiduelles



<b>GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	établie	en réalisation	à réaliser
<b>Atteindre les objectifs gouvernementaux relatifs à la mise en valeur des matières résiduelles</b>			
Informar la population, les entreprises et les organismes sur les objectifs municipaux		●	
Assurer le services de collecte des matière recyclable sur l'ensemble du territoire	●		
Établir l'utilisation de bacs de recyclage de 360 litres	●		
Promouvoir l'utilisation de composteurs domestiques			●
Évaluer la mise en place progressive d'un système de collecte des déchets organiques (bacs bruns)			●
Mettre en place la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)			●
Établir des ententes intermunicipales pour l'accessibilité à un Écocentre pour les citoyens de la municipalité	●		
Offrir le service de déchetage des branches		●	
<b>Sensibiliser la population sur l'importance de diminuer la quantité de matières résiduelles</b>			
Informar la population, les entreprises et les organismes sur le principe des 3RV			●
Promouvoir les services offerts dans la municipalité			●
Informar périodiquement la population sur les produits recyclables et sur les cueillettes relatives		●	
Informar la population sur la localisation des dépôts pour les résidus domestiques dangereux			●
Tenir des séances d'informations et ateliers pratique sur le compostage domestique		●	
Promouvoir l'herbirecyclage (utiliser le gazon de la tonte pour en faire du compost)			●
Adhérer et promouvoir le programme RECYC-FRIGO (recyclage des vieux frigo par Hydro-Québec)			●
Évaluer la mise en place d'un programme municipal de subvention des couches réutilisables			●
Promouvoir la semaine de réduction des déchets			●



Photo : Ingimage - Photostock

# PARCS ET PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE

- Reconnaître la valeur des boisés et des peuplements forestiers exceptionnels
- Protéger les écosystèmes fragiles
- Assurer l'accès à des espaces publics de qualité



GESTION DES PARCS ET DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE	établie	en réalisation	à réaliser
<b>Reconnaître la valeur des boisés et des peuplements forestiers exceptionnels</b>			
Obliger l'obtention d'une autorisation pour l'abattage d'arbres sur les propriétés privées et pour les coupes forestières	●		
Limiter le déboisement et la coupe excessive	●		
Développer une politique de l'arbre			●
Encourager la plantation d'arbres et la régénération des aires déboisées			●
<b>Protéger les écosystème fragiles</b>			
Reconnaître et protéger les milieux écologiques sensibles et les sites offrant des services écologiques importants		●	
Établir une cartographie exhaustive des zones à protéger et des milieux humides à grande échelle	●		
Cibler des aires de conservation en vue d'établir des corridors de biodiversité		●	
Développer des stratégies et mécanismes de compensation et de renforcement des sites écologiques importants			●
Évaluer les mécanismes de compensation en lien avec la valeur écologique des services rendus			●
Encourager l'établissement de projets intégrés favorisant une mise en commun des services et une réduction du déboisement	●		
Transposer les principes et cibles de conservation à l'intérieur d'un cadre réglementaire			●
Limiter les usages à l'intérieur des aires ciblées tout en assurant une mise en valeur (interprétation, sentiers, etc.)		●	
<b>Assurer l'accès à des espaces publics de qualité</b>			
Étudier la possibilité d'acquérir des espaces de grande valeur écologique en vue d'assurer la conservation permanente			●
Réserver le fonds aux fins de parc et espaces verts à l'acquisition de sites à haute valeur écologique			●
Exiger que soit versé à la ville 10 % des nouveaux développements aux fins de parc et espaces verts	●		
Augmenter le nombre de parcs et d'espaces verts publics et naturels sur le territoire			●
Établir un plan directeur des sentiers non-motorisés au sein de la municipalité	●		
Connecter les différents parcs et espaces verts par des sentiers non-motorisés			●



# GESTION DES NUISANCES

- Atténuer les sources de nuisances sonores et visuelles
- Améliorer l'esthétisme du hameau
- Contrôler les nuisances biologiques

GESTION DES NUISANCES				établie	en réalisation	à réaliser
<b>Atténuer les sources de nuisances sonores et visuelles</b>						
Actualiser le règlement sur les nuisances		•				
Évaluer une modification aux plages horaires permises pour le bruit et les travaux durant les fins de semaine						•
Mettre en place des normes pour l'entretien des bâtiments abandonnés et/ou endommagés et assurer le suivi auprès des propriétaires		•				
Contrôler l'affichage et éviter les sources de pollution visuelle		•				
Mettre en place des normes pour contrôler les sources lumineuses						•
<b>Améliorer l'esthétisme du hameau</b>						
Établir des normes particulières relatives à l'architecture et l'implantation des bâtiments par l'entremise d'un plan d'implantation et intégration architecturale (PIIA)	•					
Mettre en place un programme particulier de revitalisation du Hameau villageois						•
<b>Contrôler les nuisances biologiques</b>						
Surveiller la propagation de plantes envahissantes ou nuisibles sur le territoire						•
Fournir des informations aux citoyens sur les plantes invasives ou nuisibles, et sur les méthodes d'éradication						•
Établir une journée d'information et d'éradication de l'herbe à poux						•
Surveiller et afficher de l'information sur l'herbe à puce le long des sentiers non-motorisés		•				

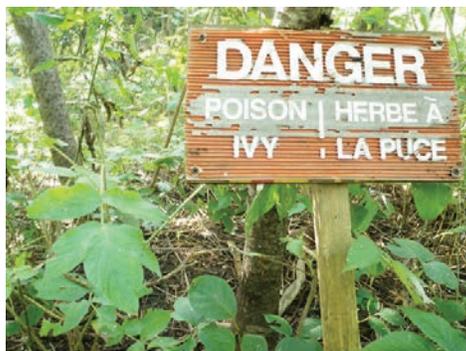


Photo : Nathalie Bouchard

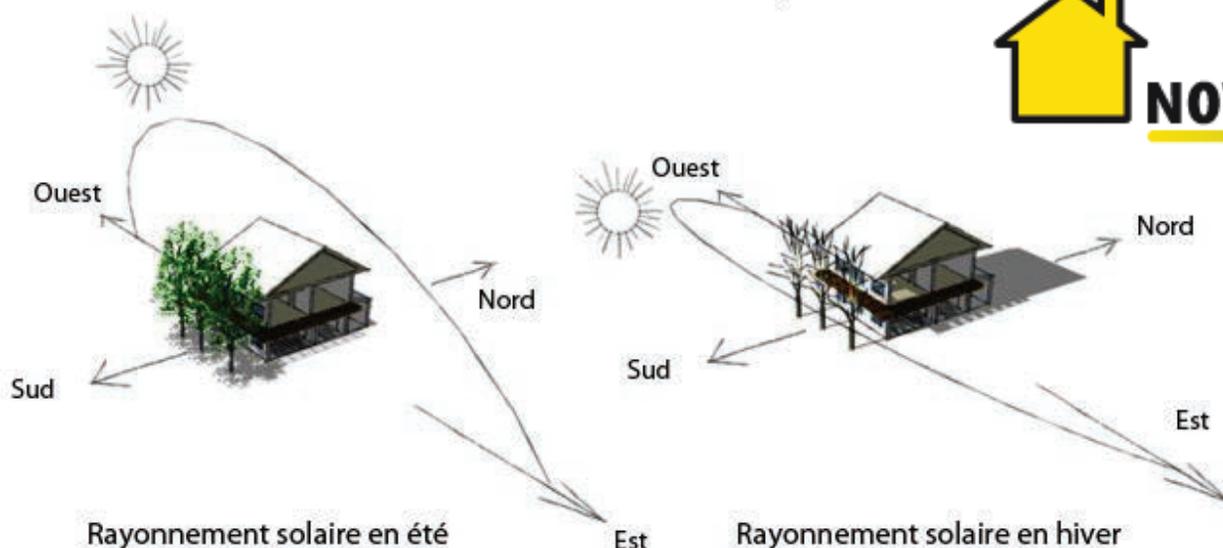
# EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Établir des normes et mesures d'efficacité énergétique
- Informer et sensibiliser sur les nouvelles technologies environnementales
- Mettre en place des incitatifs et programmes favorisant les énergies renouvelables



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	établie	en réalisation	à réaliser
<b>Établir des normes et mesures d'efficacité énergétique</b>			
Mettre en place des règlements autorisant la pose d'équipements écologiques (panneaux solaires, géothermie, éolienne, toits végétalisés, etc.)	•		
Assurer une implantation des nouveaux bâtiments en fonction de l'orientation solaire		•	
Encourager l'utilisation d'éclairage automatique (détecteurs de mouvements, etc.), fenêtres certifiées et autres mesures écoénergétiques		•	
Intégrer les obligations vertes dans le règlement de construction		•	
<b>Informé et sensibiliser sur les nouvelles technologies environnementales</b>			
Fournir de l'information sur les nouvelles technologies vertes et durables dans la construction résidentielle			•
Développer une expertise interne sur les nouvelles technologies vertes avec l'apport du comité consultatif d'urbanisme			•
Promouvoir l'utilisation des outils gratuits d'évaluation de la performance énergétique du bâtiment (Bilan Hydro-Québec, etc.)			•
<b>Mettre en place des incitatifs et programmes favorisant les énergies renouvelables</b>			
Évaluer la mise en place d'incitatifs financiers divers pour les nouvelles constructions avec certification (LEED, NovoClimat, etc.)			•
Sensibiliser les promoteurs aux avantages compétitifs des projets et certifications écologiques		•	

## Soleil, saisons et maison passive





# CODE ENVIRONNEMENTAL

Municipalité de Mille-Isles

## Conclusion

Le bilan des dernières années nous indique que plusieurs efforts ont été mis de l'avant afin d'assurer une préservation harmonieuse de l'environnement. Dans les prochaines années, la municipalité espère que l'implication des citoyens, de l'organisation municipale ainsi que des différents partenaires pouvant être impliqués dans la démarche saura créer une synergie efficace et entraînant. Nous espérons de tout cœur que ce document saura apporter des résultats concrets, et que l'impact des améliorations réalisées pourra rejaillir sur l'ensemble de la population.

Ce document sera également mis en ligne sur notre site internet en plus d'être transmis systématiquement aux nouveaux citoyens afin de les informer adéquatement des mesures et valeurs mises de l'avant au sein de notre municipalité.

Nous procéderons à des mises à jour de ce document, avec l'apport des citoyens de la municipalité, en organisant des séances de travail afin d'une part, évaluer les progrès réalisés, et d'autre part, proposer de nouvelles pistes de solutions pouvant nous faire progresser dans cette démarche. Nous espérons que ce code environnemental deviendra un exercice productif et rassembleur, dans le but commun d'assurer un développement durable à la Municipalité de Mille-Isles !



Photo : Celia Sayers

**Nous aimerions remercier les citoyens, dont plusieurs membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Mille-Isles ayant participé activement à la réalisation de ce document et/ou ayant assisté et collaboré à la séance de travail sur le code environnemental tenue le 23 avril 2012 :**

*Michel Boyer  
Alcide Lessard  
Frans Sayers  
Gérald Guay  
Anne Bissonnette  
Manon Laroche  
Denise Bissonnette Savignac*

*Marcel Laforest (membre CCU)  
Charles Lapointe (membre CCU)  
Celia Sayers (membre CCU)  
Louise Leblanc (membre CCU)  
Carolynn Roberts (membre CCU)  
Ginette Mayer (membre CCU)*



Photo : Nathalie Bouchard

**Ce document est rendu possible avec l'aide d'une subvention de la part d'Hydro-Québec dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée (PMVI). Nous tenons à les remercier.**



Crédits Photos : Celia Sayers, Nathalie Bouchard, Yohann Champagne

Montage graphique : NatalieRoyDesignGraphik

Impression : Copie Conforme

Document imprimé sur du papier recyclé



